

# CONDITIONS GENERALES ANNEE 2021-2022

# Formalités d'admission

Les parents envoient une demande d'admission par email. La décision d'inscription est prise par la Direction. Les frais d'inscription doivent être versés pour chaque nouvel enfant à réception de la facture qui intervient une fois le contrat signé. L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement des frais d'inscription a pu être enregistré par l'écoline. Ces frais couvrent les frais administratifs d'admission. Ils ne sont donc remboursés en aucun cas et ne sont pas déductibles des factures à venir.

Les ateliers vacances ont des conditions générales propres (voir annexe).

## Conditions tarifaires

<u>Ecolage (hors vacances scolaires), par mois sur 10 mois</u>: Les contrats, sauf mention du contraire, n'incluent pas les périodes de vacances scolaires du Canton de Vaud-

L'écoline, société à but non lucratif et certifiée B Corp, offre des tarifs réduits (de 5 à 70%) aux familles qui en font la demande, après examen de leur dossier (Déclaration de revenus, motivations), et dans la mesure de ses capacités financières.

Les forfaits incluent l'encadrement des enfants, la majorité des fournitures utilisées par les enfants ainsi que tous les frais liés aux activités des enfants notamment les sorties découverte.

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas. En cas d'épidémie ou de pandémie qui verrait la fermeture de l'écoline exigée par les autorités compétentes, l'écoline s'engage à chercher des solutions alternatives sans garantie ni obligation de résultat et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

FORFAITS PRESCHOOL			
	De	A	Ecolage mensuel
Preschool x3	8h30-9h	14h-14h15	1250
Preschool x4	8h30-9h	14h-14h15	1515
3 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	1705
4 Days mini	8h30-9h	15h45-16h	1815
4 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	2260
Full week (x5)	7h30-9h	15h45-18h15	2820

FORFAITS SCHOOL			
	De	A	Ecolage mensuel
School 1 mini	8h30-8h50	13h25-14h15 (x3)	1560
		15h45-16h (x1)	
School 2 mini	8h30-8h50	15h45-16h (x4)	1815
4 Days maxi	8h30-8h50	15h45-18h15	2260
Full week	7h30-9h	15h45-18h15 (x5)	2820

OPTIONS			
	De	A	Tarifs
Early Star	7h30-8h50 -> 9h		55/jour/mois
Afternoon School	14h15 -> 16h		85/jour/mois
Afternoon Club	16h -> 18h15		125chf/jour/mois
Wednesday Half day	7h30-9h	14h-14h15	320/mois
	Ou 14h-14h15	16h-18h15	
Wednesday Full day	7h30-9h	16h-18h15	470/mois

FORFAITS PARASCOLAIRE			
	Arrivée	Départ	Tarifs
Repas (1P-6P)	11h55	13h45	120/jour/mois
Après-repas (1P-2P)	13h45	15h15	75/jour/mois
Après-midi (1P-6P)	15h15	Entre 16h et 18h30	155/jour/mois
Mercredi entier	Entre 8h30 et 9h	Entre 16h et 18h30	470/mois
Frais d'inscription : 125 (valable une fois)			
Fréquentation minimum sur 2 jours (exemple : 2 midis) Réduction de 10% pour les fratries Priorités d'inscription définies par l'écoline			

### <u>Dépannage (pour les Schools et Preschools)</u>

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont les suivants :

- 1 garderie du matin (7h30-8h30 pour les Schools et Preschools) : 10.-
- 1 garderie du midi (repas inclus) : 35.-
- 1 garderie du soir : 35.-

- 1 ½ journée d'école (14h-16h sans repas) : 50.-
- 1 petite journée (8h30-16h repas inclus) : 115.-
- 1 grande journée (7h30-18h30) : 140.-

#### Dépannage (pour les Parascolaire)

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont sur demande.

#### Espace coworking : Le Village de l'écoline

TARIFS COWORKING			
	Fréquentation	Bureau	Prix
Villageois	5j./semaine	Bureau personnel	250./mois
Flex	3j./semaine	Accès à un bureau flex	150./mois
A la carte		Accès à un bureau dans la limite des places disponibles (réservation)	30/jour

Inclus : thé, café à discrétion

Accès Wifi

Réservé aux parents dont les enfants sont inscrits à l'écoline

# Modalités de paiement

#### Échéance des paiements

L'écolage est dû avant le début de chaque trimestre, faute de quoi la famille peut se voir refuser l'accueil de son enfant. Il peut également être payé mensuellement, annuellement ou semestriellement, toujours en avance.

Trimestres comptables de l'écoline

- 1<sup>er</sup> trimestre comptable (4 mois) : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre
- 2ème trimestre comptable (3 mois) : du 1er janvier au 31 mars
- 3ème trimestre comptable (3 mois) : du 1er avril au 30 juin

# Délai de résiliation / annulation de l'inscription

#### Annulation de l'inscription avant le début de l'année scolaire

L'annulation de l'inscription doit être signifiée le 10 juillet au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date jusqu'au 1er jour de rentrée, l'équivalent de 50% du 1er trimestre comptable d'écolage (du 1er septembre au 31 décembre) sera facturé.

#### Départ en cours d'année

Le départ de l'écoline en cours d'année doit être annoncé à la Direction par lettre recommandée (la date du timbre postal faisant foi) :

- Avant le 31 octobre pour un départ à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre comptable (31 décembre)
- Avant le 31 janvier pour un départ à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre comptable (31 mars)
- Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus, le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

#### Modification de contrat en cours d'année

Les modifications de contrat doivent respecter les mêmes délais que pour une annulation. La Direction fera son possible pour raccourcir ces délais dans la mesure de ses possibilités.

## Calendrier et vacances

Rentrée : lundi 23 août 2021 Congés du Jeûne fédéral : lundi 20 septembre 2021

Vacances d'Automne : du samedi 16 octobre au dimanche 31 octobre 2021

Vacances de Noël: du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022

Vacances de février : du samedi 19 février au dimanche 27 février 2022 Vacances de Pâques : du vendredi 15 avril au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

Vacances de l'Ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022

Congés de Pentecôte : lundi 6 juin 2022 Fin de l'année scolaire : samedi 2 juillet 2022

# Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales. Les présentes conditions financières et générales sont valables dès l'année scolaire 2021/2022.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Le for juridique est à Lausanne.

## ANNEXE: CONDITIONS GENERALES ATELIERS VACANCES

#### Formalités d'admission

Les parents font part de leur demande par email. La décision est prise selon les disponibilités. L'inscription est finalisée une fois le formulaire rempli et le paiement effectué.

#### Conditions tarifaires

ATELIERS VACANCES	HORAIRES	TARIFS
Forfait Semaine complète	Du lundi au vendredi	500CHF/semaine
« Longues journées »	7h30 – 18h30	
Forfait Semaine complète	Du lundi au vendredi	425CHF/semaine
« Petites journées »	9h00 - 16h30	
Forfait Semaine complète	Du lundi au vendredi	350CHF/ semaine
« ½ journées avec cantine »	7h30 – 14h00	
Forfait « à la carte »	Nombre de jour au choix	125CHF/jour
Longue journée	7h30 – 18h30	
Forfait « à la carte »	Nombre de jour au choix	100CHF/jour
Petite journée	9h00 - 16h30	
Forfait à la carte	Nombre de jour au choix	85CHF/jour
« ½ journées avec cantine »	7h30 – 14h00	

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction : la place étant réservée dans tous les cas.

#### Modalités de paiement

Il est possible de régler par virement bancaire à :

L'écoline SA

7 chemin de la Venoge 1025 St-Sulpice IBAN : CH90 0076 7000 H528 9945 2

#### Annulation de l'inscription

Sauf cas de force majeure (déterminé par la Direction de l'écoline), les Ateliers vacances ne sont pas remboursés si l'inscription de l'enfant est annulée par les parents.